

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le cinq avril, à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Ledignan au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 30 Mars 2023

Date d'affichage : le 30 Mars 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 39

Votants : 39 + 14 = 53

Votants par procuration : 14

Absents excusés : 2

Absents : 2

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, ZUCCONI Jean-Pierre, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël, FURESTIER David, BRESSET Cyrille, DAUTHEVILLE Jacques, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mme AUBERT Martine, MM.CATHALA Serge, DREVON Nicolas, Mme MARTIN Catherine, MM.BARON Jérôme, WEITZ Bruno, M.BERTO Stéphan, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, MM. MOH Cyril, FERRAULT Claude Mmes MEUNIER Hélène, ROUX Florence, MM.CUENOT Jean-Louis, MAZAUURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mmes AGNIEL Virginie, LAURENT Stéphanie, M.MONEL José.

Procurations :

M. JEAN Lionel à Mme LAURENT Stéphanie

M.HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge

Mme MOURET Aube à M. CRUVEILLER Fabien

M.MARTIN Laurent à M. CASTANON Philippe

Mme SEGURA Delphine à M. CAUVIN Bernard

M. JAHANT Guy à M. GAUBIAC Laurent

M. ACQUIER Jean-Yves à M. MOH Cyril

M. SEMENOFF Serge à M. FOUGAIROLLE Michel

Mme BARBIER Mireille à Mme AUBERT Martine

M. FIORENZANO Johan à Mme MARTIN Catherine

Mme ROTTE Sandrine à M. DREVON Nicolas

MM. TARQUINI Joseph à Mme DRACS Marie Andrée

Mme MASOT Alexandra à M. MONEL José

Mme BARON Réjane à Mme ROUX Florence

Absents excusés: MM. GAILLARD Olivier, MOLINES Louis

Absents: M.OLIVIERI Bruno, Mme TARNOWSKI Gabrielle.

Secrétaire de séance : M. CAUVIN Bernard

Début de séance : 18h35

Délibération n°044/2023 : Vote du produit attendu GEMAPI pour l'exercice 2023

Fabien CRUVEILLER propose en 2023 de maintenir le produit voté en 2022.

TAXE	PRODUIT VÔTÉ 2022	PRODUIT ATTENDU 2023
GEMAPI	404 464 €	404 464 €

Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts,
Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 29 mars 2023,
Considérant le produit attendu pour la taxe GEMAPI 2023,
Considérant les besoins et le budget prévisionnel de la Communauté de communes du Piémont Cévenol,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité

- le produit 2023 de la taxe GEMAPI comme suit :

TAXE	PRODUIT 2023
GEMAPI	404 464 €

- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à la présente décision.

Guillaume GRAS demande si les bases augmentent et si le produit reste identique, est ce que le taux sur chaque taxe va diminuer ?

Fabien CRUVEILLER indique que ce sont les services fiscaux qui vont faire la répartition sur les taxes locales et les feuilles d'imposition des contribuables. Lorsque qu'ils nous auront communiqué ces éléments pour 2023, une comparaison par rapport à l'année dernière sera effectuée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.


Le Président
Fabien CRUVEILLER


Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :